



## ATTESTATION D'ACCUEIL (Décret n° 2004-1237 du 17 novembre 2004)

LE DEPOT DES DOSSIERS SE FAIT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS  
PAR INTERNET [www.vitry94.fr/rdv](http://www.vitry94.fr/rdv)

RENDEZ-VOUS LE ..... A ..... AU GUICHET N° .....

### PIECES A PRODUIRE :

#### - Documents d'identité et d'hébergement : DOCUMENTS ORIGINAUX +PHOTOCOPIE

##### Si le demandeur est français ou européen

- Carte nationale d'identité en cours de validité, ou passeport en cours de validité.
- ou carte de séjour de ressortissant de la CEE ou de l'espace économique européen

##### Si le demandeur est de nationalité étrangère

- Titre de séjour **en cours de validité et à la bonne adresse**
- récépissé en cas de changement d'adresse avec les dates de validité

+

##### Si le demandeur est locataire

- contrat de location comportant la description du logement

##### Si le demandeur est propriétaire

- acte d'acquisition comportant la description du logement

#### - Documents complémentaires : DOCUMENTS ORIGINAUX UNIQUEMENT (Pour les relais mairie : fournir les photocopies)

- Justificatif de domicile (quittance de loyer non manuscrite, électricité, gaz, téléphone de – de 3 mois)
- Livret de famille ou attestation accompagnant la carte vitale
- Dernier avis d'imposition
- 3 derniers bulletins de salaire de Monsieur et Madame
- Pension d'invalidité ou de retraite
- 3 derniers relevés d'attestation de pôle emploi
- Relevé de prestations familiales (CAF)
- 3 derniers relevés de banque pour les étudiants
- Bilan d'activité
  
- un timbre fiscal de 30€ (achat au bureau de tabac, aux impôts, ou sur internet) **uniquement en timbres dématérialisés**

### RENSEIGNEMENTS A FOURNIR :

#### Pour le ressortissant étranger :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse de la personne qui doit être hébergée et, le cas échéant, de son conjoint et de ses enfants ainsi que son numéro de passeport.
- Pour un mineur non accompagné par ses parents, fournir une autorisation parentale légalisée par l'autorité étrangère précisant l'objet et la durée du séjour de l'enfant **en original**
- Indiquer la durée de son séjour en France et les dates précises d'arrivée et de départ (**maximum 90 jours**)

**Délai de délivrance : 8 jours**



## **RELAIS MAIRIE SANS RENDEZ-VOUS**

### **ADRESSES UTILES**

**RELAIS MAIRIE DE LA GARE**  
**28 avenue Paul Vaillant Couturier**  
**Tél : 01-43-91-15-50**

**Horaires** : mardi, mercredi, vendredi : 10h30 -12h et 14h30 - 18h  
jeudi : 14h - 18h  
samedi : 9h30 - 12h

**RELAIS MAIRIE DU PLATEAU**  
**4 avenue du colonel Fabien**  
**Tél : 01-45-73-97-27**

**Horaires** : mardi, mercredi et vendredi : 10h30 -11h30 et 14h - 18h00  
jeudi : 14h - 18h  
samedi : 9h30 - 11h30